

C'est pas les salariés, c'est pas les retraités, c'est les profits qu'il faut taxer !

Il leur manque toujours une case, celle du social !



La CGT a appelé à faire grève, dès le 16 novembre 2018 à 11 h35, jusqu'au lundi 19 novembre 13h17, pour l'augmentation des salaires.

Ce 17 novembre, la direction savait qu'il y aurait des blocages sur les routes avec les protestations légitimes des gilets jaunes contre la hausse des carburants, **le maintien de la direction du H+ au système 1 est une provocation, une de plus !**

Salaire brut ou net ?

Notre salaire net c'est le salaire viré sur le compte en banque après déductions du salaire brut des cotisations sociales salariales.

Les cotisations sociales financent la protection sociale.



Qu'elles soient patronales ou salariales, les cotisations sont toutes issues des richesses que nous créons dans les entreprises et administrations et doivent rester le principe de financement de la Sécurité Sociale.

Ce que le patronat appelle les « charges » ce sont les cotisations sociales patronales, et comme le patronat les paie avec les richesses créées par les salariés, elles ne lui coûtent rien !

En revanche, les salariés se paient eux-mêmes leur protection sociale avec des cotisations sociales salariales issues des richesses qu'ils ont créées !

Les déductions de cotisations sociales patronales accordées au patronat par les gouvernements c'est de l'argent en moins dans les caisses de la sécurité sociale !

Les cotisations sociales couvrent les besoins collectifs : le droit à la santé pour tous, le droit à la maternité, à l'éducation des jeunes enfants, au logement, le droit à une retraite et des pensions de réversion, le droit à l'emploi, le droit à une action sanitaire et sociale, le droit à une prise en charge face à la perte d'autonomie.

La baisse des cotisations sociales salariales depuis le 1^{er} octobre 2018 n'augmente pas nos salaires mais peut faire augmenter l'impôt sur le revenu. Et cette baisse de cotisations, le gouvernement la récupère sur le dos des retraités et futurs retraités que nous sommes en augmentant la CSG !

Alors, ce sont les salaires qu'il faut augmenter !

Embaucher les intérimaires



En moyenne sur le site de Sochaux pour l'année 2018, ce sont 2000 salariés intérimaires qui étaient présents. Il y a donc autant d'intérimaires que d'OPUEP en CDI PSA.

Cela signifie que sans les intérimaires, la direction ne pourrait pas assurer ses prévisions de production. La CGT refuse cette précarité à durée indéterminée.

La CGT revendique l'embauche en CDI de tous les intérimaires, jeunes et moins jeunes, qui sont vos enfants, petits-enfants, voisins, amis, et celles des techniciens BEX de Sochaux/Belchamp, et une embauche en CDI pour chaque départ.

Droit de grève ?

Vous avez été nombreux à nous demander comment faire grève voici ce que dit la loi :

1) Une cessation du travail

Il ne peut y avoir de grève sans que les travailleurs ne cessent leurs tâches quotidiennes. Cette cessation peut être longue ou brève, **une grève n'étant pas soumise à une durée précise.**

2) Une action collective

Pour qu'il y ait grève, l'arrêt du travail se doit d'être collectif. La grève est un droit individuel mais, qui ne s'exerce que collectivement.

3) L'existence de revendications professionnelles

C'est absolument primordial et vital. **On ne peut faire grève sans aucune raison.** La raison se doit d'être valable.

4) Le remplacement du gréviste

L'employeur **ne peut pas remplacer les grévistes par des CDD de remplacement**, par exemple.



En conclusion, il ne faut pas être seul pour faire grève, avoir des revendications professionnelles et se déclarer en grève auprès de son hiérarchique avant ou au retour de la grève.

Réunion à DQI



A DQI, la RH du secteur que tout le monde connaît pour ses prises de position sur une organisation syndicale, plus que sur les questions d'organisations du travail ou pour apporter des réponses aux questions légitimes des salariés de la DQI, va organiser une deuxième vague de tables rondes. Au menu pas de réponse concrète sur les questions posées en première séance.

Mais cette fois ci, nous lui conseillons de rester dans son domaine de compétence, sans déborder sur les élections professionnelles. Les salariés ne sont pas des enfants, et donc n'ont pas besoin de guide pour avoir leurs opinions et libre arbitre, à bon entendeur.

1336 au Colisée de Montbéliard !

Mardi 20 novembre, en partenariat avec l'Atelier, nous présenterons à 20H15 au Colisée le film sur les 1336 jours de lutte des Fralib de Gémenos (à côté de Marseille) contre la fermeture programmée par la multinationale Unilever, et la création de la coopérative qui leur a permis de préserver l'emploi et poursuivre l'activité (sous les marques "1336" et "Scop-ti" puisqu'ils n'étaient plus autorisés à utiliser la marque "L'éléphant").

Un bel exemple de lutte gagnante !

